

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. MASSON - M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - Mme DURNERIN - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme DELEBARRE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBALU
Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Acquisition d'articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur au nom du groupement de commande Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Régie personnalisée de la Vapeur - Mise en appel d'offres

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'exécution de différents petits travaux d'aménagement ou d'entretien réalisés par l'ensemble des services de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de La Vapeur, nécessite, chaque année, l'acquisition de fournitures diverses dont notamment des articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur.

Ces achats, non programmés, sont effectués toute l'année en fonction des besoins exprimés. Ils sont réalisés par tous les services auprès des fournisseurs titulaires des différents lots.

Pour les lots n° 4 "matériels de plomberie et de chauffage", 5 "matériels électriques" et 6 "sources lumineuses pour éclairage intérieur", il est nécessaire de sécuriser les approvisionnements pour, d'une part remplacer le matériel défectueux, dans la mesure où de nombreuses fournitures ne sont pas normalisées, d'autre part, bénéficier de la disponibilité du produit, facteur essentiel pour des raisons d'exploitation et de sécurité des bâtiments. Pour ces lots, il est donc proposé de désigner deux (lots 4 et 6) ou trois (lot 5) titulaires.

Le volume annuel des commandes prévisibles effectuées par les différents services justifie le recours à une procédure d'appel d'offres.

La structure des marchés à passer serait la suivante.

- Lot n°1 : articles de quincaillerie

. minimum	:	45 000 € TTC
. maximum	:	110 000 € TTC

- Lot n°2 : petit outillage

. minimum	:	20 000 € TTC
. maximum	:	50 000 € TTC

- Lot n°3 : produits sidérurgiques

. minimum	:	35 000 € TTC
. maximum	:	100 000 € TTC

- Lot n°4 : matériel de plomberie et de chauffage

<u>sous-lot n°4 A :</u>	. minimum	:	35 000 € TTC
	. maximum	:	90 000 € TTC

<u>sous-lot n°4 B :</u>	. minimum	:	35 000 € TTC
	. maximum	:	90 000 € TTC

- Lot n°5 : matériels électriques

<u>sous-lot n°5 A :</u>	. minimum	:	30 000 € TTC
	. maximum	:	100 000 € TTC

<u>sous-lot n°5 B :</u>	. minimum	:	30 000 € TTC
	. maximum	:	100 000 € TTC

<u>sous-lot n°5 C :</u>	. minimum	:	30 000 € TTC
	. maximum	:	100 000 € TTC

- Lot n°6 : sources lumineuses pour éclairage intérieur

<u>sous-lot n°6 A :</u>	. minimum	:	35 000 € TTC
	. maximum	:	70 000 € TTC

<u>sous-lot n°6 B :</u>	. minimum	:	35 000 € TTC
	. maximum	:	70 000 € TTC.

Ces marchés fractionnés, passés sous la forme de marchés à bons de commande, seraient conclus pour une durée d'un an, renouvelables par reconduction expresse sans que leur durée ne puisse excéder trois ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider la mise en appel d'offres d'articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur nécessaires à l'entretien des divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de la Vapeur ;

2) m'autoriser à lancer la procédure, au nom du groupement constitué de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de la Vapeur ;

3) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

4) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

5) dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits ouverts aux budgets des exercices à venir par chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT